Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_101-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché.

Présents : M Frédéric SOHIER, M Kévin STEINBACHER, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M Arnaud SALMON donne pouvoir à M Philippe BECAN
- Mme Martine GUENEGANT donne pouvoir à M Kévin STEINBACHER
- Mme Muriel BEZIEL donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M Michel MOREL
- M Frédéric DENOUAL donne pouvoir à Mme Jeanne BOUVIER
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- M Ernest MARTIN donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/101 - ÉLECTION DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

Présents : 25 **Représentés** : 8 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_101-DE

Des élections sénatoriales sont prévues le dimanche 27 septembre 2026. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, le mandat de chacun des 348 sénateurs ayant donc une durée de 6 ans. Les circonscriptions correspondent aux départements.

Les sénateurs sont élus au suffrage indirect, par un collège de grands électeurs composé des députés et sénateurs, des conseilleurs régionaux et départementaux et une partie des membres des conseils municipaux en fonction de la taille de la commune.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, et donc à Dinard, l'ensemble des conseillers municipaux sont délégués (grands électeurs) de droit et participent donc directement au prochain scrutin. Pour mémoire, le vote est obligatoire et l'absence punie d'amende. Néanmoins, afin de prévoir le remplacement éventuel des élus lors ce vote, en cas d'absence prévue et justifiée, il est prévu de désigner des délégués suppléants.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026, le conseil municipal doit élire 9 suppléants. Cette élection se déroule au scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentielle.

Une fois les délégués suppléants élus, les conseillers municipaux devront indiquer la liste de suppléants à laquelle ils souhaitent être rattachés en cas d'empêchement.

Vu les articles L. 283 à L. 293 et les articles R. 130-1 à R. 148 du code électoral,

Vu les L. 2121-15 à L2121-18 et les articles L.2121-26 et L2122-17 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) <u>Composition du bureau électoral</u>

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres du conseil municipal présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Jean-Patrick GUIBOUT
- Bruno DESLANDES
- Kévin STEINBACHER
- Jeanne BOUVIER

La Présidence du Bureau est assurée par Marie-Claire MERVIN, pour le Maire empêché,

b) <u>Les listes déposées et enregistrées :</u>

Liste A de M. Arnaud SALMON - Dinard notre bien commun - est composé par :

1. M. Nicolas BROSSAULT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_101-DE

a. Nombre de conseillers présents et représentés	**33**
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**33**
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**33**

Répartition des voix:

Notre Bien commun	**26**
Mieux Vivre Dinard ensemble	**5**
Redonner du souffle à Dinard	**1**
Dinard, pour vous, avec vous	**1**

Le quotient applicable est : 33/9 soit 3.6666667

La liste A obtient : 26 / 3,66 = 7,10, soit 7 sièges
La liste B obtient : 5 / 3,66 = 1.36, soit 1 siège
La liste C obtient : 1 / 3,66 = 0.27 soit 0 siège
La liste D obtient : 1 / 3,66 = 0.27 soit 0 siège

Ainsi, 8 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 9e siège :
Liste A : 26 / (7+1) = 3,25
Liste B : 5 / (1+1) = 2,5
Liste C : 0 / (0+1) = 0
Liste D : 0 / (0+1) = 0

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_101-DE

2. Mme Lysiane BOUCHALAIS
3. M. François HARDOUIN
4. Mme Maryline BARREAU ep. DENOUAL
5. M. Cédric CABIOCH
6. Mme Françoise LOUIS ep. TREFOURET
7. M. Marc BONNEL
8. Mme Laurence ALIX ep. BECAN
9. M. Claude LOISANCE

Liste B de Mme Nolwenn GUILLOU - Mieux vivre Dinard Ensemble - est composé par :

1. M. Edouard SICOT
2. Mme Dominique GANDOIN
3. M. Didier SACO
4. Mme Christelle INGOUF
5. M. Kenzo SAÏDI-BOURGEOIS
6. Mme Josette LEFORT
7. M. Patrick GAROTIN
8. Mme Marie-Christine JAMELIN
9. M. François HAUBERTIN

Liste C de M. Stanislas DU GUERNY - Redonner du souffle à Dinard - est composé par :

1. Mme Sylvie COLLIOT
2. M. Fabrice LE TOQUIN
3. Mme Maryvonne FERTE ep BEAUDOIN
4. M. Jean Louis VERGNE
5. Mme Claire LESEGRETAIN
6.
7.
8.
9.

Liste D est composé par

1. Mme RANGUE Sabine
2. M COGNERAS François
3. Mme GUICHARD Caroline
4. M. DEBREUX Claude
5. Mme DUCASSE Cécile
6. M. NEVES DA ROCHA Ruben
7. Mme JOSSET Colette
8. M. LEMOINE Christophe
9.

c) Élection des délégués suppléants

Le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_101-DE

La liste A emporte ainsi ce 9e siège

Madame La 1ère Adjointe proclame les résultats définitifs :

Liste A : 8 sièges
Liste B : 1 siège
Liste C : 0 siège
Liste D : 0 siège

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 08 juin 2026

Le secrétaire de séance
Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Pour Le Maire empêché et par délégation
Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 09 JUIN 2026 et affichée en Mairie, le 09 JUIN 2026